

PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE (PCS)

Les actualités nous rappellent régulièrement que personne n'est à l'abri d'un événement climatique grave : inondation, glissement de terrain, incendie..... Le PCS définit l'organisation prévue par la commune pour assurer l'alerte, l'information, la protection et le soutien de la population en cas de menace ou catastrophe sur la commune. Une commission au sein du conseil municipal travaille actuellement sur l'élaboration d'un document qui sera largement diffusé. Par ailleurs, cette commission est chargée de maintenir en état un certain nombre d'outils et d'équipements qui seraient utilisés en cas d'intervention.

Pour mettre en œuvre toutes ces opérations d'assistance et de secours, la Mairie recherche des personnes bénévoles, compétentes dans différentes spécialités médicales, paramédicales, sécurité civile....

DÉPÔTS SAUVAGES



Trop souvent nous sommes confrontés à des dépôts non conformes sur le site des déchets verts et au pied des conteneurs à verre et à papier.

Dans les fosses à déchets verts il convient de ne déposer que des branchages de taille raisonnable, de la tonte, des restes de fruits etc. Tout autre dépôts (planches, piquets, pneus, sacs poubelles pleins...) peut être considéré comme «dépôt sauvage» et faire l'objet de poursuites.

De même dans les points d'apports volontaires ne doivent être déposés que les objets autorisés et listés sur les conteneurs. Plusieurs plaintes ont été déposées depuis le début de l'année et des sanctions financières appliquées.

Nous vous rappelons que l'accès à la déchèterie communautaire est gratuit pour les possesseurs d'une carte d'accès. (Service déchets ménagers au 03.54.95.62.41 ou secretariat@covalom.fr)

HORAIRE D'UTILISATION des APPAREILS BRUYANTS de BRICOLAGE et de JARDINAGE



Lundi au vendredi
de 8h à 20h.

Samedi
de 9h à 12h et de 15h à 19h.

Dimanche et jours fériés
de 10h à 12h.

INTERDICTION de BRÛLER des biodéchets (dont font partie les déchets de jardin) à l'air libre et dans les incinérateurs. Risques d'incendies, polluants atmosphériques, nuisances pour le voisinage (odeurs, fumées), ...

NUISANCES ESTIVALES J'oublie de sortir mon bac d'ordures ménagères, je ne suis pas là le jour de collecte, j'utilise des couches pour bébés ou des protections pour adultes, j'ai mangé des crevettes, ... : comment faire ?

Pour les usagers qui ne pourraient attendre la collecte suivante, il est de nouveau proposé, entre le 17/06 et le 22/09, une solution d'accès aux conteneurs enterrés situés rue de l'Eglise et rue Jacques Callot.

Chaque dépôt (80 litres maximum) est facturé 0,91€.

Ces conteneurs sont accessibles avec la même carte que pour l'accès en déchetterie : activation configurée à distance sur simple demande auprès du service déchets ménagers au 03.54.95.62.41 ou secretariat@covalom.fr

Prenez soin de vous !

> Mairie

Place Lucette Ditsch

Téléphone : 03.83.47.27.27

Mail : commune.xeuilley@wanadoo.fr



1^{ER} SEMESTRE 2024 - COMMUNE DE XEUILLEY



Bien vivre à Xeuilley !

Sommaire

- > CONVIVIALITÉ
- > INFOS DIVERSES

@ www.xeuilley.fr

f Commune de Xeuilley

Panneau Pocket Xeuilley

CONVIVIALITÉ

REPAS des AÎNÉS

Le Comité Consultatif d'Actions Sociales et la Mairie ont organisé le traditionnel repas des aînés dimanche 07 avril.

Il a rassemblé 91 personnes. Ce fut un moment de convivialité et de rencontre très apprécié.

MANIFESTATIONS

Depuis le début de cette année, de nombreux événements ont été organisés pour animer notre commune : invitation d'une troupe de théâtre, Saint Patrick, concert à l'église, concert de l'école de musique, fête de la musique, 14 juillet.....Souhaitons que cette dynamique continue et reprenez que toutes les associations qui organisent ces manifestations sont à la recherche permanente de nouveaux bénévoles.

INFOS DIVERSES

AUTORISATION de PÉNÉTRER dans les PROPRIÉTÉS PRIVÉES

dans le département de la Meurthe-et-Moselle, les agents de la DREAL (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement) mandatés par la Préfecture vont réaliser des travaux d'inventaire des richesses écologiques, faunistiques, floristiques, géologiques, pédologiques, minéralogiques ou paléontologiques, et ce jusqu'au 31 décembre 2026. Ces agents seront autorisés à pénétrer dans toutes les propriétés. Cf. arrêté préfectoral n°2024-DREAL-EBP-0090 modifié, affiché en Mairie.

PLAN CANICULE 2024 : recensement des personnes vulnérables. Les personnes à risques et isolées, dont la fragilité se trouverait aggravée durant une période de canicule sont invitées à s'inscrire dès à présent sur le registre nominatif du CCAS afin de bénéficier de toute l'aide nécessaire en cas de forte chaleur.
Contacter la Mairie.

GESTION des CHATS LIBRES

Afin d'endiguer la multiplication des chats sans propriétaire et d'intervenir de façon durable et dans le respect du bien-être animal en complétant le partenariat avec la SACPA, la Commune a signé une convention avec l'association «Les Chats de Chali» représentée par Mme HUBERTUS Catherine. Cette association œuvre notamment pour limiter la surpopulation féline en organisant la stérilisation de chats errants repérés dans les différentes rues.

Cela va coûter à la municipalité environ 150€ par chat qui sera ensuite relâché sur le site.

C'est pourquoi nous vous demandons de ne pas nourrir les chats errants afin d'éradiquer la prolifération.

BUDGET (Cf. Conseil municipal du 10 avril 2024)

VOTE à l'unanimité du COMPTE ADMINISTRATIF 2023

FONCTIONNEMENT

Résultats de clôture : 160 337.20 € (excédent)

INVESTISSEMENT

Résultats de clôture : - 27 676 € (déficit)

[en attente des versements du solde des subventions concernant la Résidence du Lion d'Or]

VOTE des TAUX des TAXES LOCALES 2024

NATURE	TAUX 2023	TAUX 2024
Taxe d'habitation*	10,60 %	10,21 %
Taxe foncière (bâti)	25,97 %	24,97 %
Taxe foncière (non bâti)	42,64 %	41,06 %

(*Taxe d'habitation concerne les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et sur délégation, les logements vacants depuis plus de deux ans)

ÉLECTIONS EUROPÉENNES et LÉGISLATIVES

Les élus remercient tous les assesseurs bénévoles qui se sont mobilisés pour veiller au bon déroulement des élections et renforcer l'équipe municipale pour la tenue du bureau de vote.

MUTUA+ (anciennement MUTUAC) complémentaire santé collective en partenariat avec le CIAS.

Sur RDV en Mairie ou à domicile au 03.29.84.79.99.
Permanences en Mairie : lundi 02/09, 07/10, 04/11, 02/12 de 14h à 17h.

ARRIVÉE d'un NOUVEL AGENT GÉRANT de L'AGENCE POSTALE COMMUNALE

Nous avons accueilli Morgane, habitante du village, suite au départ de Stéphanie pour d'autres missions....

Merci et bonne continuation à Stéphanie et bienvenue à Morgane.

HORAIRES D'OUVERTURE du SECRÉTARIAT de MAIRIE :

Mardi de 17h à 19h et Vendredi de 16h à 18h

PERMANENCE des ÉLUS

Le samedi de 11h à 12h15

FERMETURE ESTIVALE en AOUT :

DU SECRÉTARIAT DE MAIRIE

DE L'AGENCE POSTALE DE XEUILLEY

Les dates précises seront affichées sur les portes.